

1986, chapitre 56

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'ACCÈS AUX
DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Projet de loi 73

présenté par M. Richard D. French, ministre des Communications

Présenté le 15 mai 1986

Principe adopté le 16 juin 1986

Adopté le 19 juin 1986

Sanctionné le 19 juin 1986

Entrée en vigueur: le 19 juin 1986

Loi modifiée:

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(L.R.Q., chapitre A-2.1)





CHAPITRE 56

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

[Sanctionnée le 19 juin 1986]

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

c. A-2.1, a.
169, mod.

1. L'article 169 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) est modifié par le remplacement, dans la dernière ligne du premier alinéa, de la date du « 1^{er} octobre 1986 » par celle-ci: « 30 juin 1987 ».

Entrée en
vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le 19 juin 1986.